LE LOBBY ANTI-CONSIGNE S'ACTIVE

Faut-il créer en France un système de consigne pour les bouteilles en plastique ? C'est l'un des points qui fâchent dans le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, examiné par les sénateurs en début de semaine. Le ministère de la Transition écologique plaide en faveur de ce système pour atteindre l'objectif fixé par le Premier ministre de 100% de plastiques recyclés d'ici à 2025 – contre 57% pour les bouteilles en plastique aujourd'hui. Mais collectivités locales et industriels renâclent. Avec la création d'un circuit alternatif pour les bouteilles plastiques, ils dénoncent *« la victoire de la stratégie Coca-Cola »* – la consigne permettant aux fabricants de boissons de continuer à inonder le marché en bonne conscience. Mais ils craignent aussi de voir leur échapper une ressource précieuse. Soit, pour les communes, la recette tirée de la vente de ces bouteilles aux industriels du recyclage : environ 12 millions d'euros. Et pour les industriels, la matière première la plus facile à recycler. D'où un lobbying échevelé auprès des parlementaires. On a ainsi vu le sénateur LR de Haute-Savoie, Cyril Pellevat, déposer des amendements en faveur d'une limitation de cette consigne en dehors du foyer ou uniquement en vue du réemploi. Des textes soufflés, à la virgule près, par Amorce – une association d'élus locaux financée à 55% par les professionnels de la gestion des déchets…

VINCENT ISORE/IP3/MAXPPP – CHRISTOPHE MORIN/IP3/MAXPP